





LES PROJETS EN CONTRATS GLOBAUX

Il existe différents moyens pour l'autorité publique de déléguer la conception et la construction de projets d'infrastructures tels que des grands axes routiers, des lignes ferroviaires et autres équipements publics. Les projets de Partenariat Public-Privé (PPP) en font partie, qu'ils soient de type contrat de Partenariat ou contrat de Concession.

La prise de risque assumée par l'entreprise privée

La philosophie des contrats globaux permet à l'administration de recourir aux capacités d'une entreprise privée pour trouver la meilleure solution technique et financière et répondre aux besoins de l'autorité publique. L'entreprise contractante assume la majorité des risques et préfinance une partie du projet ou sa totalité. En contrepartie, elle est rémunérée en fonction de la performance et des objectifs atteints durant toute la vie de l'ouvrage.



Pourquoi ce document ?

Forts d'une grande expérience dans le domaine, Syntec-Ingénierie et les constructeurs visent, au travers de ce document, à établir les bonnes pratiques de l'ingénierie appliquées à des projets de PPP.

A qui s'adresse ce document ?

Qu'il s'agisse des autorités publiques, des constructeurs, des sociétés d'ingénierie, ce document a une vocation informative générale. Cette présentation s'adresse à tous les acteurs qui participent à un projet de PPP d'infrastructure.

En recherche d'efficacité

Plusieurs entreprises privées sont souvent amenées à prendre part au projet, du fait de leur spécialité : construction, exploitation, gestion, entretien et maintenance.

Il s'agit évidemment de trouver le meilleur équilibre possible entre les coûts et les compétences afin de pouvoir construire l'équipement le plus performant possible.

L'ingénierie, un acteur clé du projet

L'ingénierie est présente dans toutes les phases du projet, de la consultation à la négociation du contrat, puis lors de la conception du projet et de sa réalisation, ainsi qu'en assistance durant l'exploitation de l'infrastructure. L'ingénierie, avec son expertise, a vocation à concevoir le projet et assurer sa conformité aux engagements. Elle facilite également les échanges entre les multiples parties prenantes au contrat.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Dans un projet, le rôle et les responsabilités s'articulent autour d'une société de projet (SPV) assurant les missions de Maître d'ouvrage de l'opération. Elle porte le contrat et transfère la réalisation de l'ensemble des études et travaux à un concepteurconstructeur et les autres missions (exploitation, maintenance, gros entretiens, ...) à une ou des entité(s) spécifique(s).

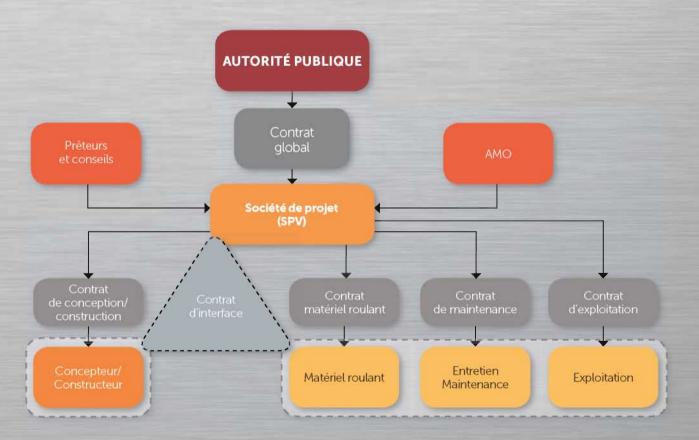


Originalité et particularité

L'originalité du PPP est de faire intervenir, simultanément, les différents acteurs du projet afin d'avancer plus vite dans sa réalisation. Sa particularité est de concentrer les risques techniques et financiers ainsi que d'assurer le respect des délais sur la SPV et ses partenaires.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE LIANT LES DIVERSES PARTIES PRENANTES



LE CONCEPTEUR-CONSTRUCTEUR

Par opposition aux projets réalisés dans le cadre de la loi MOP qui sépare les contrats d'étude des contrats de réalisation, les projets de PPP rassemblent sous la même responsabilité la conception et la construction de l'ouvrage au sein d'une même entité. Il s'agit du concepteurconstructeur.



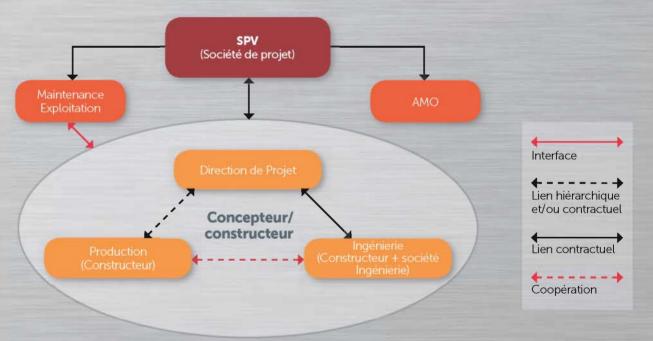
Une organisation tripartite

Le rôle du concepteur-constructeur s'articule autour de trois pôles :

- la direction de projet, responsable de la bonne exécution du contrat et en charge du management général,

la production en charge de la construction,
et l'ingénierie, qui porte la conception en phase études et assure le respect des engagements techniques en phase réalisation.





Cinq objectifs principaux

C'est le titulaire du contrat de conception-réalisation qui assume principalement la responsabilité de la bonne réalisation du projet, avec comme objectifs :

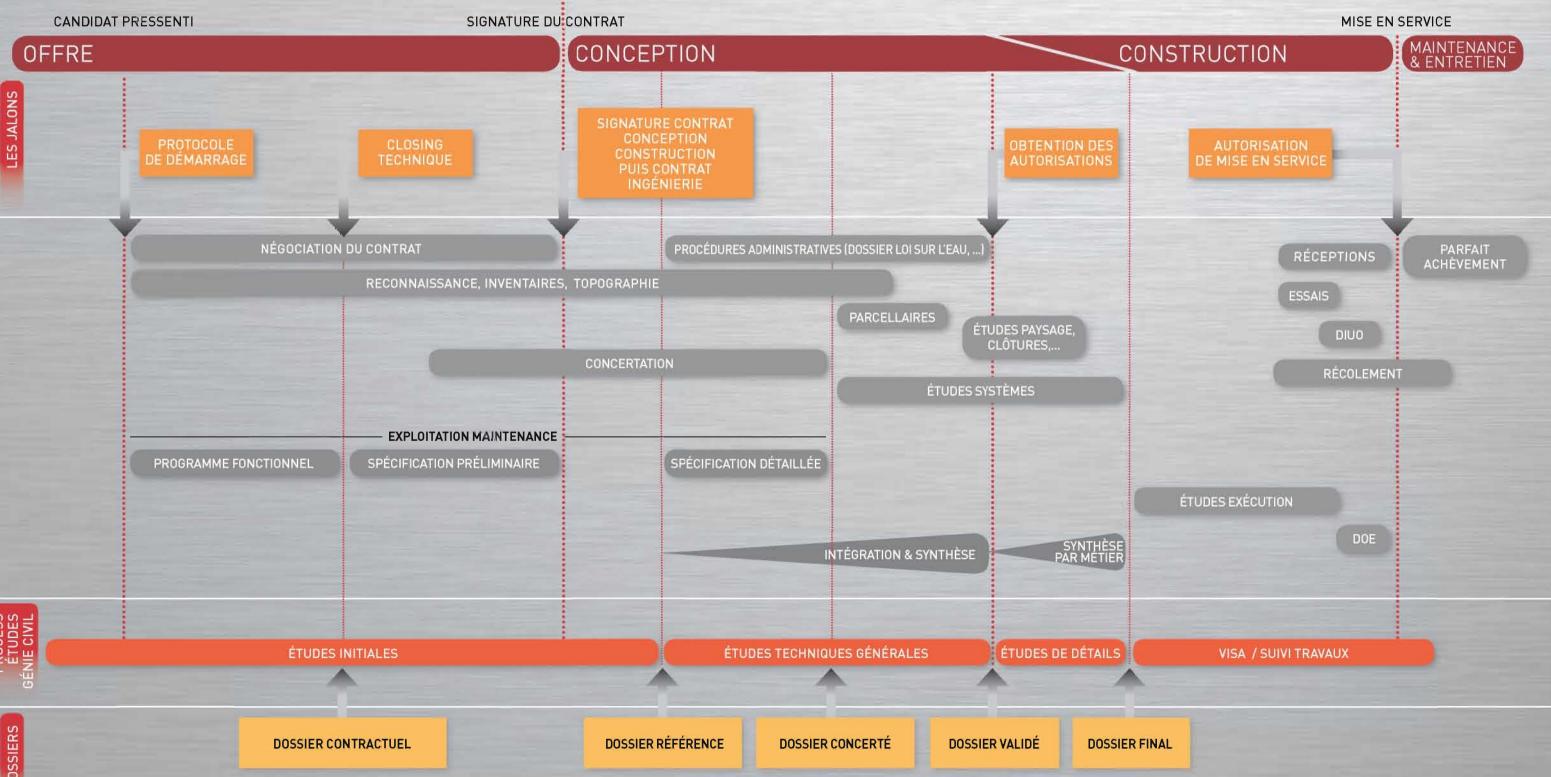
- Performances contractuelles,
- Optimisation et juste besoin,
- Conformité durable,
- Respect du planning général,
- Tenue du budget.

Des acteurs partenaires

L'Ingénierie, composée de sociétés d'ingénierie et de représentants des constructeurs. est en relation étroite avec la Direction de projet et à l'écoute de la Production dont elle reste indépendante.

LE DÉROULÉ DES ÉTUDES

DURÉE DU CONTRAT



L'INGÉNIERIE DANS LE PROJET

Comme le montre le schéma ci-contre, l'intervention de l'ingénierie couvre 4 phases :

- L'ingénierie, de la phase offre à la signature du contrat,
- La conception du projet,
- Le suivi de la réalisation des travaux,
- L'assistance durant les opérations de maintenance et d'exploitation.

L'ingénierie optimise le projet durant les différentes phases du point de vue technique, temporel (délais) et financier.



La conception

L'ingénierie joue un rôle clé durant la phase de conception. Elle met au service de la Direction de projet son savoir-faire et son expertise, notamment dans la prise en compte de l'ensemble des contraintes relatives aux projets et des interactions avec les parties prenantes.



Le suivi de la construction

La continuité de l'action et l'indépendance de l'ingénierie permettent d'assurer la satisfaction des objectifs et le respect des engagements. Ce positionnement est caractérisé par une attitude partagée de recherche permanente du juste besoin.

L'action de l'ingénierie porte principalement sur : • Le suivi de la construction,

- Le contrôle de la conformité des ouvrages,
- L'assistance à l'optimisation en continu du projet et à la résolution des problèmes techniques.

La réussite passe par :

- Un transfert efficace de la conception à la réalisation,
- Une préparation des travaux conjointe avec la direction de projet et la production,
- Une définition claire et précise des rôles et des responsabilités de chacun,
- La mise en place de processus.

Les études et les dossiers

Le déroulé des études, basé sur l'ingénierie concourante, met en relation étroite plusieurs tâches, réalisées en parallèle. Cela nécessite de baliser à des moments clés la progression par des <u>dossiers spécifiques</u> :

- Le dossier contractuel traduit le closing technique et s'intègrera plus tard dans le contrat. Il permet de démarrer la concertation.
- Le dossier de référence comprend toutes les données techniques nécessaires au démarrage du projet. Il sert de base commune pour les études techniques générales.
- Le dossier concerté intègre le résultat de la concertation entre les parties et fige les grands engagements, permettant le démarrage de dossiers spécifiques (parcellaire,...)
- Le dossier validé termine la conception générale intégrant toutes les contraintes extérieures. Validé par la société de projet, il servira pour la justification du respect des engagements.
- Le dossier final : termine la conception de détail et permet le passage de la conception à la réalisation.

NOTRE ENGAGEMENT



C e guide naît d'une volonté commune de l'ingénierie professionnelle et des entreprises de travaux publics de clarifier les pratiques de partenariats publics-

privés. Ces contrats globaux sont adaptés à la réalisation d'un projet d'infrastructure complexe. Je salue donc cette démarche conjointe et le travail accompli, où la valeur apportée par l'intervention de chacun est mieux reconnue. Les retours d'expériences des partenariats publics-privés permettent d'aborder une étape de modernisation de ces pratigues, et les clarifications contenues dans ce quide y contribueront largement. À l'international, cette capacité à superviser des offres complexes et globales est indispensable et la demande y est croissante. Ce quide devrait donc accompagner également les acteurs français dans le développement de leurs projets d'infrastructures à l'international.

Stéphane Aubarbier, Président de Syntec-Ingénierie



Je me réjouis que la FNTP s'associe à la promotion de ce guide visant à optimiser le rôle de l'ingénierie dans les contrats globaux d'infrastructure, tels que les contrats de

partenariat ou les concessions. Il reflète notre volonté de mettre à la disposition de toutes nos entreprises des outils résultant de pratiques avant démontré leur efficacité. En l'espèce, cette mise en commun de l'expertise des sociétés d'ingénierie et des compétences internes d'ingénierie des constructeurs permet d'optimiser les délais et la qualité de réalisation des ouvrages pour toutes les parties, y compris pour les usagers. Ce quide fournit des clés utiles pour rationaliser les rôles des différents intervenants à toutes les étapes des projets, en particulier leur bonne préparation et, par conséquent, l'anticipation des risques en phase de réalisation.

Bruno Cavagné, Président de la FNTP



syntec-ingenierie.fr 3, RUE LÉON BONNAT - 75016 PARIS TÉL.: 0144 30 49 60 - FAX : 0145 24 23 54 contact@syntec-ingenierie.fr



fntp.fr 3, RUE DE BERRI - 75008 PARIS TÉL : 01 44 13 31 44 - FAX : 01 45 61 04 47 infos@fntp.fr



Le document global rédigé par Syntec-Ingénierie et la FNTP est accessible à partir des flashcodes suivants :



Pour en savoir plus :

Le portail de la Mission d'Appui aux Partenariats Publics-Privés : <u>economie.gouv.fr/ppp/accueil</u> Le site de l'Institut de la Gestion Déléguée : <u>fondation-igd.org/</u>